

RETROCHAP - ASSEMBLEE GENERALE DU 28 EVRIER 2026

RAPPORT MORAL

Pour commencer je voudrai rappeler l'organisation administrative de notre association dont la gestion doit suivre scrupuleusement nos statuts notamment l'article 9 relatif au rôle de l'Assemblée Générale.

Notre organisation administrative repose sur le schéma suivant:

- ❖ l'assemblée générale qui oriente, décide, contrôle, ratifie la gestion de l'association par le comité directeur qu'elle a élu.
- ❖ le comité directeur - composé de 15 membres - élu pour quatre ans dirige l'association dans le cadre fixé par l'AG
- ❖ le bureau composé du président, d'un trésorier et adjoint, secrétaire et adjoint et d'un vice président portent les fonctions administratives et statutaires et pour le président la représentation légale

Durant l'année 2025 l'assemblée générale s'est déroulée le 1er mars, le Comité de direction composé de 15 membres s'est réuni six fois le bureau deux fois

Toutes ces réunions ont fait l'objet d'un ordre du jour et d'un rapport rédigé par notre secrétaire, Emmanuel **DUBOIN**

Les membres du Comité se sont investis tant dans la préparation que dans le déroulement de toutes nos activités

Par ailleurs le président, le vice président et des membres du bureau et du Comité de direction ont représenté l'association vis à vis des élus locaux, des dirigeants d'autres associations, de la FFVE, ou encore d'organismes privés d'animations en rapport avec l'objet de RETROCHAP

Au 31 décembre 2025 RETROCHAP est à jour de l'ensemble de ses obligations déclaratives notamment auprès des services de la préfecture.

Pour les activités qui le requièrent nous avons toutes les autorisations - arrêtés préfectoraux, municipaux...et nous sommes en règle au niveau des assurances que ce soit au titre de la responsabilité civile et pénale, assurances pour nos trois véhicules et pour les autres risques que véhicules à moteur auprès de notre assureur la MAIF

Comme les années précédentes quelques frais engagés personnellement par des membres du comité directeur pour le fonctionnement de nos activités ont été intégralement remboursés sur présentation de justificatifs.

Les comptes 2025 de l'association ont fait l'objet d'une vérification par Messieurs Dominique **PERDOUX** et Gilles **HATTON**.

A la clôture de l'exercice l'association RETROCHAP n'est engagée dans aucun litige ou action judiciaire en attaque ou en défense.

Je tiens à vous informer qu'au 31 décembre 2025 nous avons mis fin au bail de location du local de BACCON. Je tiens encore une fois à remercier Gilles **DOISNEAU** et Sylvie **BENOIT** pour leur dévouement et leur accueil au cours de toutes ces années de location.

Nous avons mis fin aussi à notre pôle restauration de véhicules anciens. Après la 4 CV, la DYANE la PEUGEOT 402, l' ACADIANE ...Ces véhicules ont été mis à l'honneur sur notre plaque 2026.

Je remercie très chaleureusement à tous ceux qui se sont investis bénévolement sur ces projets de restauration qui au delà des résultats ont aussi été de belles aventures humaines. Le projet 402 a fait l'objet dernièrement d'un article dans La Vie de l'Auto.

Nous avons aussi fait l'acquisition d'un JUMPER qui nous facilitera toutes les organisations matérielles.

Enfin en ce début d'année trois membres de notre Comité de Direction ont démissionné:

un membre qui reste toutefois adhérent, et deux autres qui ont démissionné pour des raisons strictement personnelles de notre club.

Le bureau a décidé de ne pas faire un appel à candidatures pour les remplacer. Nos statuts nous l'autorisent. Le Comité de Direction sera entièrement renouvelé lors de l'AG de 2027

Enfin je vous invite à lire attentivement sur notre site l'article 4 de nos statuts....

Je vous remercie de votre attention et maintenant au travail

Fait à La Chapelle, le 27 février 2026

le président,

Raymond **ADAMCZYK**